



## **PRES Université de Toulouse**

Marché public de travaux

# **Eléments actifs du réseau informatique de la MRV – Fourniture, configuration, installation et maintenance : Réseau**

-----

## **Règlement de Consultation**

**(RC)**

**Procédure de consultation : marché à procédure adaptée**

**passé en application des dispositions des articles 26 et 28  
du Code des marchés publics**

Date d'envoi à la publication : Mardi 4 décembre 2012

Date et heure limites de réception des offres : Lundi 14 janvier 2013 à 12h00

**PRES Université de Toulouse**

Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur

15, rue des Lois

31000 Toulouse

[www.univ-toulouse.fr](http://www.univ-toulouse.fr)



# REGLEMENT DE CONSULTATION

## SOMMAIRE

<b>ARTICLE 1 : POUVOIR ADJUDICATEUR .....</b>	<b>3</b>
<b>ARTICLE 2 : OBJET DE LA CONSULTATION .....</b>	<b>3</b>
2.1. OBJET DU MARCHÉ .....	3
2.2. PROCEDURE DE PASSATION.....	3
<b>ARTICLE 3 : DISPOSITIONS GENERALES .....</b>	<b>3</b>
3.1- DECOMPOSITION DU MARCHÉ.....	3
3.2- DUREE DU MARCHÉ .....	4
3.3- VISITE DES LIEUX .....	4
3.4. MODALITES DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT .....	4
3.5. FORME JURIDIQUE DE L'ATTRIBUTAIRE .....	4
3.6. DELAI DE VALIDITE DES PROPOSITIONS .....	4
3.7. VARIANTES ET OPTIONS .....	4
3.7.1. <i>Variantes</i> .....	4
3.7.2. <i>Options</i> .....	5
3.8. REALISATION DE PRESTATIONS SIMILAIRES .....	5
<b>ARTICLE 4 – DOSSIER DE CONSULTATION .....</b>	<b>5</b>
4.1- CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION .....	5
4.2. MISE A DISPOSITION PAR VOIE ELECTRONIQUE .....	5
4.3. AUTRES FORMES DE MISE A DISPOSITION .....	5
4.4. MODIFICATION DE DETAIL .....	5
<b>ARTICLE 5 - PRESENTATION DES PROPOSITIONS.....</b>	<b>5</b>
5.1. DOCUMENTS A PRODUIRE .....	5
5.2. LANGUE DE REDACTION DES PROPOSITIONS.....	6
5.3. UNITE MONETAIRE.....	6
<b>ARTICLE 6 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PROPOSITIONS.....</b>	<b>6</b>
6.1. REMISE DES PROPOSITIONS PAPIER.....	6
6.2. ADRESSE D'ENVOI.....	7
6.3. REMISE DES PROPOSITIONS PAR VOIE ELECTRONIQUE .....	7
<b>ARTICLE 7 - CRITERES DE JUGEMENT DES PROPOSITIONS.....</b>	<b>7</b>
<b>ARTICLE 8 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES .....</b>	<b>8</b>
8.1. DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS – QUESTIONS ECRITES.....	8
8.2. JURIDICTION COMPETENTE – PRECISIONS CONCERNANT LES DELAIS DE RECOURS .....	9

## **ARTICLE 1 : POUVOIR ADJUDICATEUR**

PRES – Université de Toulouse.  
15, rue des Lois  
31000 TOULOUSE.  
Tel : 05 61 14 80 11 Fax : 05 61 14 44 75  
Courriel : pres@univ-toulouse.fr

Nom, prénom, qualité du signataire du marché :

Madame la Présidente de l'Université de Toulouse

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 108 du Code des marchés publics :

Madame la Présidente de l'Université de Toulouse  
15, rue des Lois  
31000 Toulouse, France  
Tel : 05 61 14 80 11 Fax : 05 61 14 44 75  
Courriel : marche@univ-toulouse.fr

Désignation, adresse, téléphone du comptable assignataire :

Monsieur l'Agent Comptable du PRES Université de Toulouse  
15, rue des Lois  
31000 Toulouse, France  
Tel : 05 61 14 80 16 Fax : 05 61 12 54 07  
Courriel : compta.pres@univ-toulouse.fr

## **ARTICLE 2 : OBJET DE LA CONSULTATION**

### **2.1. Objet du marché**

La présente consultation concerne un marché de services consistant en:

**la fourniture, la configuration, l'installation et la maintenance des éléments actifs du réseau informatique de la Maison de la Recherche et de la Valorisation, ensemble immobilier situé sur le campus de Rangueil et constitué de 4 bâtiments en R+1 à R+3 autour d'un patio central.**

### **2.2. Procédure de passation**

La consultation est passée par la procédure adaptée en application des articles 26 et 28 du code des marchés publics.

## **ARTICLE 3 : DISPOSITIONS GENERALES**

### **3.1- Décomposition du marché**

Ce marché fait l'objet d'un lot unique.



### **3.2- Durée du marché**

---

Le marché sera conclu pour une durée de 6 mois, suivi d'un an minimum de garantie. Il n'est pas prévu de reconduction.

Le titulaire devra dès notification se rapprocher du Centre Informatique de l'Université de Toulouse afin de préparer la mise en place du marché. Le titulaire devra être prêt à la date du 31 mars 2013.

### **3.3- Visite des lieux**

---

**Une visite du site est obligatoire, sous peine de voir l'offre du candidat rejetée pour ce motif.**

Trois (3) visites du bâtiment de la Maison de la Recherche et de la Valorisation sont prévues. Le candidat prendra contact avec le PRES Université de Toulouse afin de s'inscrire sur l'une ou l'autre des visites. Un certificat de visite lui sera alors remis à l'issue. Il devra le transmettre dans le dossier administratif de son offre. En l'absence de certificat de visite, le candidat verra son offre rejetée.

**Les dates de visites sont les suivantes :**

- **Vendredi 14 décembre à 9h00**
- **Jeudi 20 décembre à 9h00**
- **Lundi 7 janvier à 16h00**

Les candidats soumissionnaires doivent prendre rendez-vous auprès de Mme Saandia YOUSOUF (Service des marchés publics) au 05.61.14.58.49.

### **3.4. Modalités de financement et de paiement**

---

Le marché sera financé dans le cadre du budget du PRES.

Le règlement des dépenses se fera par mandat administratif suivi d'un virement.

Le délai de paiement est de 30 jours.

L'agent comptable assignataire est l'agent comptable du PRES Université de Toulouse.

### **3.5. Forme juridique de l'attributaire**

---

En application des articles 51.II et 51.VII du Code des marchés publics, en cas de groupement, la forme imposée par le pouvoir adjudicateur au candidat choisi comme titulaire est un groupement conjoint avec mandataire solidaire de chacun des membres du groupement.

### **3.6. Délai de validité des propositions**

---

Le délai de validité des propositions est de 120 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des propositions.

### **3.7. Variantes et options**

---

#### **3.7.1. Variantes**

Les variantes ne sont pas autorisées.

### **3.7.2. Options**

Le marché ne comprend pas d'option.

### **3.8. Réalisation de prestations similaires**

En application de l'article 35-II-6 du Code des marchés publics, des marchés négociés pourront être passés ultérieurement.

## **ARTICLE 4 – DOSSIER DE CONSULTATION**

### **4.1- Contenu du dossier de consultation**

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

1. Le présent règlement de la consultation (RC),
2. Les cahiers des clauses techniques particulières (CCTP),
3. Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP),
4. L'acte d'engagement (AE)
5. La lettre de candidature (formulaire DC1).
6. La déclaration du candidat (formulaire DC2).

### **4.2. Mise à disposition par voie électronique**

Conformément à l'article 56 du Code des marchés publics, le pouvoir adjudicateur met à disposition le dossier de consultation par voie électronique, à l'adresse suivante :

<http://www.achatpublic.com>

### **4.3. Autres formes de mise à disposition**

Le dossier de consultation peut aussi être retiré à l'adresse suivante, et après avoir averti le Service des Marchés 48 heures à l'avance par courrier, télécopie ou par courriel ([marche@univ-toulouse.fr](mailto:marche@univ-toulouse.fr)), en précisant le format souhaité (papier ou CD/DVD) :

**PRES Université de Toulouse**  
Service des Marchés  
15, rue des Lois  
31000 Toulouse, France  
Tel : 05 61 14 58 49 Fax : 05 61 14 80 20

### **4.4. Modification de détail**

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la remise des candidatures, des modifications de détail au dossier de consultation ou apporter des compléments d'informations de détail ou des documents supplémentaires. Les candidats devront, alors, répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise de celui-ci est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## **ARTICLE 5 - PRESENTATION DES PROPOSITIONS**

### **5.1. Documents à produire**

Le dossier de proposition sera sous la forme d'un exemplaire papier, accompagné d'une copie complète sous forme électronique (CD ou DVD-ROM).

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes :

Dossier administratif :

- Lettre de candidature (imprimé DC1) et, le cas échéant, avec composition complète du groupement, et pouvoirs d'habilitation du mandataire par ses cotraitants.
- La déclaration du candidat DC2 complétée et signée et ses annexes :
  - La liste des références de l'intervenant, datant de moins de cinq ans, sur des missions à caractères similaires.
- En cas de cotraitance, les documents similaires et le DC1 du ou des cotraitants
- Le CCTP et le CCAP dûment complétés, paraphés et signés en original et de manière manuscrite par le mandataire engageant l'équipe / groupement.
- L'acte d'engagement dûment complété, paraphé et signé en original et de manière manuscrite par le mandataire engageant l'équipe / groupement.
- Synthèse de la structure et de l'organisation de l'équipe / du groupement (sous forme d'un organigramme),
- Dossier libre de présentation du mandataire et du/des cotraitant(s) ; pour chacun d'entre eux : date de création de la société, effectif, chiffres d'affaires, moyens, compétences et qualifications professionnelles.

Dossier technique :

Le soumissionnaire fournira un mémoire technique comportant les points suivants :

- Présentation de la société en 2 pages maximum
- Présentation des références dans l'enseignement supérieur
- Description technique de la solution proposée
- Organisation proposée pendant la phase de mise en place et pendant la phase de support avec les CVs des intervenants
- Un détail des charges par type de personnel de chaque tâche pendant les étapes de réalisation, ainsi qu'une estimation de la charge attendue de la part du PRES

Conformément à l'article 46-III du Code des marchés publics, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire dans un délai imparti par le pouvoir adjudicateur les certificats et attestations prévus au I et au II de l'article 46 du même code, pour chacun des membres du groupement :

- Les certificats fiscaux et sociaux dûment complétés et visés (liasse fiscale N°3666 attestation URSSAF art. L324-14 du code du travail) ou le formulaire DC7.
- Un extrait Kbis pour les sociétés ou justificatif d'inscription au répertoire des métiers.

## **5.2. Langue de rédaction des propositions**

---

Les propositions doivent être rédigées en langue française. A défaut, elles ne pourront être examinées par le pouvoir adjudicateur.

## **5.3. Unité monétaire**

---

Le pouvoir adjudicateur conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : euro(s).

# **ARTICLE 6 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PROPOSITIONS**

---

## **6.1. Remise des propositions papier**

---

Les candidats transmettront leur dossier papier, sous pli cacheté, portant la mention suivante :



Fourniture, configuration, installation et maintenance des éléments actifs du réseau informatique  
de la MRV : Réseau

**AAPC - 2012 - 15**

**" Confidentiel - Ne pas ouvrir "**

Les dossiers devront contenir les justificatifs et documents visés à l'article 5.1. du présent règlement de la consultation.

## **6.2. Adresse d'envoi**

Les dossiers devront être envoyés par pli recommandé avec avis de réception postal ou remis contre récépissé, à l'adresse suivante :

**PRES Université de Toulouse**  
Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur  
Service des Marchés - 1<sup>er</sup> étage  
15, rue des Lois  
31000 Toulouse  
France

Les envois en courrier rapide de type Chronopost sont acceptés. Les réceptions sont assurées tous les jours ouvrés du lundi au vendredi inclus de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures.

Les dossiers devront être remis avant le :

**Lundi 14 janvier 2013, avant midi (12h00)**

Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées au présent règlement de la consultation ainsi que ceux parvenus sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus et seront archivés.

## **6.3. Remise des propositions par voie électronique**

Les candidats peuvent transmettre leur dossier électronique sur le site <http://www.achatpublic.com> suivant les prescriptions du prestataire.

## **ARTICLE 7 - CRITERES DE JUGEMENT DES PROPOSITIONS**

L'offre économiquement la plus avantageuse sera jugée en fonction des critères pondérés comme suit :

<b>Critères</b>	<b>Taux de pondération</b>
Valeur technique	60 %
Prix	40 %

Chaque critère sera noté sur :

- 60 pour la valeur technique;
- 40 pour le prix

La notation du critère valeur technique se décomposera de la manière suivante :

- 15 % *Interopérabilité des matériels proposés entre eux et avec l'environnement technique du site universitaire toulousain.*
- 10 % *Valeur technique globale de la réponse*
- 10 % *La valeur technique des matériels*
- 5 % *Qualité du dossier de présentation*
- 5 % *Méthodologie utilisée*
- 5 % *Formation et support de cours*
- 2,5 % *Certification de la société par rapport au matériel proposé*
- 2,5 % *Assistance technique*
- 2,5 % *Service après-vente*
- 2,5 % *Impact environnemental*

*NB : la formule appliquée pour la notation de l'offre de prix est la suivante :*

$$\text{Note } P = \text{Note maxi} - \frac{(P - P_{\text{mini}}) \times \text{note maxi}}{P_{\text{mini}}}$$

*Où P est le prix proposé, P<sub>mini</sub> est le prix le plus bas proposé, la note maxi = 10*

Le PRES Université de Toulouse se réserve le droit de ne pas donner suite à la consultation.

## **ARTICLE 8 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

### **8.1. Demande de renseignements – Questions écrites**

Les questions pourront être transmises :

- 10 jours avant la date limite de remise du dossier de candidature.
- Et impérativement sous forme écrite ou électronique.

Toute question écrite d'un candidat appelant une réponse écrite du PRES Université de Toulouse fera l'objet d'une diffusion à l'ensemble des autres candidats, sans préciser toutefois l'origine et l'émetteur de la question, dans les 10 jours suivant la demande.

- Tout échange avec le PRES Université de Toulouse s'arrêtera le Mercredi 9 janvier 2013

Les demandes de renseignements techniques et administratifs sont à adresser aux services suivants :

- Pour des questions administratives :

**PRES Université de Toulouse**

Service des Marchés

15, rue des lois

31000 Toulouse

Courriel : [marche@univ-toulouse.fr](mailto:marche@univ-toulouse.fr)

- Pour des questions techniques relative à l'informatique:

**PRES Université de Toulouse**

Service du numérique de l'Université de Toulouse

M. Francis DELBOS

Tel : 05.61.10.80.42

Courriel : [francis.delbos@univ-toulouse.fr](mailto:francis.delbos@univ-toulouse.fr)





- Pour des questions techniques relatives au bâtiment de la MRV:

**PRES Université de Toulouse**  
Centre Informatique de l'Université de Toulouse  
Mme Stéphanie PIERRON  
Tel : 05.61.14.80.17  
Courriel : [stephanie.pierron@univ-toulouse.fr](mailto:stephanie.pierron@univ-toulouse.fr)

## **8.2. Juridiction compétente – Précisions concernant les délais de recours**

---

Tous les renseignements relatifs à l'introduction des recours peuvent être demandés auprès du :

**Tribunal Administratif de Toulouse**  
68, rue Raymond IV  
B.P. 7007  
31068 Toulouse Cedex 07  
Tél. : 05.62.73.57.57.  
Fax : 05.62.73.57.40.  
Courriel : [greffe.ta-toulouse@juradm.fr](mailto:greffe.ta-toulouse@juradm.fr)  
URL: <http://www.ta-toulouse.juradm.fr/>.